

# Conseil communal de Lausanne

## Postulat : Casiers solidaires

---

Actuellement à Lausanne nous comptons selon les périodes entre 150 et 300 personnes sans domicile fixe. Alors évidemment le sans-abrisme induit de nombreux problèmes pour la personne qui se retrouve dans cette situation. Mais je vais n'en développer qu'un seul dans ce postulat : l'impossibilité de stocker le peu d'affaires personnelles dont ils disposent.

Depuis un an et demi, le collectif « Armoire à Couvertures », qui distribue à ces personnes sans-abri de la ville du matériel de première nécessité comme des couvertures, des sacs de couchage... constate une perte de plus de 70% du matériel offert lorsqu'ils sont abandonnés dans l'espace urbain par les sans-abris. Les collaborateurs sociaux, le personnel de la sécurité des abris d'urgence et des bénéficiaires attestent également que les sacs cachés dans les recoins de la ville sont souvent confisqués par le personnel d'entretien rattaché au service de la propreté urbaine à la demande des autorités. Bien que la salubrité des espaces urbains doit pouvoir être assurée, cette confiscation d'effets personnels et de matériel de survie crée des situations de détresse et d'angoisse pour les sans-abris, voire parfois engendre de la violence.

Pour pallier à ce problème, voici la présentation d'une solution mise en place par la ville de Lisbonne : les casiers solidaires !

Cela consiste à installer des modules sécurisés de casiers à clefs et de les attribuer de manière individuelle aux sans-abri pour une durée d'un an, renouvelable au besoin. Les casiers sont mis à disposition moyennant la signature d'une charte dans laquelle les usagers s'engagent à respecter certaines demandes qui peuvent être : entretenir leur casier, s'abstenir d'y entreposer des matériaux illicites, s'engager à entretenir l'espace autour des casiers, s'engager à avoir régulièrement des contacts avec le collectif... Un travailleur social est en charge de l'attribution de ces casiers ainsi que d'entretenir des liens avec les bénéficiaires et de les accompagner si besoin dans d'autres démarches.

Ce projet est destiné aux personnes sans-abri et leur permet de garder leur biens d'une forme digne et sûre. Il y a également clairement une visée de réinsertion des bénéficiaires. L'existence de ces casiers et le fait de pouvoir en bénéficier permet à une majorité d'entre eux de pouvoir améliorer leurs conditions de vie et pour certains, il s'agit d'un véritable projet qui leur permettra de trouver l'énergie nécessaire à la recherche d'un logement.

Il s'agit tout simplement et principalement de donner un minimum de dignité et de sécurité aux personnes marginalisées en leur permettant ne serait-ce que pour un temps limité, de retrouver quelques centimètres cube de zone privée.

**Le présent postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité d'installer des casiers solidaires à destination des personnes sans-abri.**

---

Lausanne, le 28 août 2018

L'initiante : Céline Misiego

